



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division des personnels enseignants
Bureau DPE4 Remplacement et formation

Affaire suivie par :
Antoine SERPAGGI
Tél : 04 91 99 68 71
Mél : ce.dpe13-formation@ac-aix-marseille.fr

28 BD Charles Nedelec
13231 Marseille Cedex 01

Marseille, le mardi 2 septembre 2025

Le directeur académique
des services départementaux de l'Education Nationale
des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré,

Mesdames et Messieurs les accompagnants des élèves
en situation de handicap,

S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement.

Objet : MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE (MFIN) DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DE LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP - ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Références : Courrier du 26 juin 2025 adressé aux recteurs et relatif aux modalités de déploiement et d'inscription aux stages MIN ASH au national et en académie - Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 - Arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 - Circulaire du 12 février 2021 publiée au BOEN n° 10 du 11 mars 2021

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié par le décret n°2020- 1634 du 21 décembre 2020 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale (MIN) sont organisés aux niveaux académique, interacadémique ou national.

Conformément à la circulaire citée en référence :

1 – Le dispositif réglementaire

Les modules de formation d'initiative nationale (MIN) organisés dans le cadre de la formation continue s'articulent selon deux formats dans le cadre du déploiement des actions de formation 2025-2026 :

- a) des modules de formation nationaux sur les enjeux de métiers et de missions spécifiques en lien avec l'INSEI
- b) des modules décentralisés à rayonnement national, déployés au sein des écoles académiques de formation continue (EAFC).

Division des personnels enseignants
Bureau DPE4 – Remplacement et formation

Le catalogue de ces modules est consultable dans les annexes 1 à 3.

Le dispositif de formation s'articule également autour de deux types de modules visant deux catégories d'agents :

1.1- Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du CAPPEI, afin de **compléter leur parcours de formation** conformément à la circulaire citée en référence. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies.

1.2- Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue qui contribuent à développer une culture de formation commune sur l'ensemble du territoire national. Ceux-ci s'adressent :

- Aux enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale.

- Aux enseignants non spécialisés et autres personnels de la communauté éducative pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie, ou encore d'élèves allophones.

2 – Modalités d'inscription

Le registre des inscriptions est ouvert jusqu'au lundi 08 septembre 2025 inclus.

- **Les candidats PE ou AESH** s'inscrivent auprès de la direction académique des Bouches-du-Rhône, par formulaire, en cliquant sur le lien ci-dessous.

<https://enquetes.education.gouv.fr/S2/?st=%2FVmmHstpFHJvpHjeCV2mBqsKrAhsUpYFMwFwLbt1uB8%3D>

Après avoir signé ce document le candidat fait remonter sa demande à son supérieur hiérarchique **avant le 08 septembre 2025 délai de rigueur**.

- **Le supérieur hiérarchique** après avis, déposera le document scanné pour le **vendredi 12 septembre 2025** sur le PNE de la DPE13 0134217N - DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 1ER DEGRE
Catégorie : Formation continue Sujet : candidatures MFIN 2025-2026

Les candidats veilleront à remplir complètement et précisément le formulaire et à ne pas attendre le dernier jour pour procéder à leur inscription et la faire valider.

Les candidatures retenues pour le départ en formation sont soumises à la validation de la DGESCO.

Les personnels dont la candidature est validée par la DGESCO reçoivent un ordre de mission de l'EAFC.

La participation à un module de formation vaut engagement à mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation. La priorité est donnée aux personnels s'impliquant dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique académique de formation.

Le nombre de places étant limité, une commission se réunira pour procéder à une sélection des candidatures.

Le directeur académique



Jean-Yves BESSOL